

Saint-Efflam, la chasse à l'écolo est ouverte !

Alors quoi, on attend les bulldozers sans rien faire ? Voilà les premières lignes d'un article de presse rendant compte de votre réunion pour entraver la décision de justice qui ordonne la démolition de votre maison. Propos glaçants tant ils sont lourds de conséquences. Car, en les prononçant, rendez vous compte que vous impliquez tacitement qu'il faille faire à tout prix quelque chose contre ceux qui sont désignés comme les coupables de cette démolition, les membres d'associations écologistes ? Au mieux tenter de les intimider, ce qui est déjà fait par cet article, au pire déléguer subtilement à d'autres d'attenter à leurs biens et à leur personne. On saisit bien là l'esprit de cette réunion et la manière que vous avez eu de la conduire.

Ce que nous avions prévu est arrivé. Même si vous vous en défendez et que vous déclarez le contraire, cet appel à la haine et au ressentiment a bien fonctionné, d'autant qu'il a été complaisamment relayé par le premier quotidien régional de France. Réalisez vous que vous avez donné blanc seing à quelques justiciers d'opérette de venger les pauvres victimes que vous seriez, à votre profit et à notre détriment ? Crainte d'autant plus fondée dans le contexte actuel où il faut peu de choses pour que quelque esprit égaré et excité passe à l'acte. Vous ne pourrez empêcher que pour quelques uns, la chasse à l'écolo soit ouverte. Beau résultat ! Et de surcroît par celles et ceux qui font foi d'écologie débordante.

Mais quelle imposture ! Vous n'êtes pas victimes, vous êtes responsables de vos actes ! Vous êtes responsables d'avoir pris le risque inconsidéré de vous mettre hors la loi ! Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la justice, elle qui vous a condamnés en invalidant votre permis de construire en application d'une loi que vous défendez vous-même sauf quand elle dessert vos intérêts ! Que cette décision ne vous convienne pas, ce n'est pas surprenant. Que vous ayez été abusés par le maire qui vous a délivré un permis de construire qu'il se doutait être illégal puisque qu'un précédent permis à 150 mètres de là avait déjà subi le même sort, nous l'entendons très bien. Alors, qu'attendez vous pour vous retourner contre lui, comme vous nous l'avons maintes fois conseillé ! Vous pourriez obtenir de la justice le dédommagement auquel vous auriez droit à condition de le demander. Vous pourriez obtenir le démontage de votre maison et son implantation sur un terrain que la commune de Plestin vous réserverez. Démontage et non démolition à coups de bulldozer comme vous le dites parce que construite en bois, elle peut être déconstruite et reconstruite ailleurs comme vous l'avez vous même affirmé dans vos plaidoiries.

Alors pourquoi convoquer un tribunal populaire pour nous condamner d'office ? Pourquoi ne pas laisser la Justice suivre son cours en attendant le jugement de la Cour d'appel saisie par vos soins ? Pourquoi exiger de nos associations qu'elles supplient la justice de ne pas appliquer une décision qu'elles ont demandée ? Pourquoi exiger de nos associations qu'une décision de justice reste lettre morte et sans effet ? Que voulez vous, une justice qui ne sanctionne pas pour que la loi littoral ne soit appliquée par personne ?

Tout cela pour une raison, préserver votre privilège de vue sur la mer acquise illégalement. Et pour cela sans état d'âme vous n'hésitez pas à user de l'amalgame de votre situation avec celle de quelques expulsés qui se trouvent à la rue. Surtout ne pas dire que dans ce cas il s'agit d'une résidence secondaire et qu'aucun d'entre vous n'est à la rue et risque de l'être ! Surtout faire oublier que ce privilège de vue sur la mer n'est le lot que de quelques personnes qui ont le moyen de se le payer. Surtout ne pas dire que précisément c'est en cela que la loi du littoral est aussi une loi sociale parce qu'elle limite ce privilège en rendant accessible le littoral à toutes celles et ceux qui, autrement, n'auraient pas les moyens de se le payer. Une fois tout cela bien dissimulé, il n'est pas difficile de tout faire pour que chacune et chacun s'identifient à votre triste sort et n'aient ainsi envie de vous défendre, même si elles et ils n'ont pas de résidence secondaire et encore moins vue sur la mer.

En ce sens votre démarche est malhonnête. Pour la satisfaction d'intérêts égoïstes, elle use des ressorts psychologiques bien connus sur les réseaux sociaux que sont les appels à l'émotion, au ressentiment, à la haine en les dirigeant contre nos associations. Moyen bien ordinaire dont usent toutes les dictatures pour couper court à toute réflexion.

Voilà pourquoi, nous vous demandons de cesser ces campagnes publiques contre nos associations et nos personnes tant en public que sur tous les réseaux sociaux et d'assumer pleinement la responsabilité de vos actes et les décisions de justice. Et si par malheur nous étions victimes de dommages à nos biens et sur nos personnes à la suite de ces appels publics, nous vous tiendrions personnellement responsables.

Sachez que nos associations continueront à défendre le bien commun constitué par un patrimoine naturel exceptionnel comme elles l'ont toujours fait de façon désintéressée sans attendre de remerciements de personne et le plus souvent contre les intérêts particuliers toujours à courte vue. C'est leur lot et nous l'assumons, fièrement et, dans les circonstances actuelles, courageusement.

Lettre adressée à la famille Cassin - Bourdin

Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre et Plestin Environnement